

GESTES BARRIERES ET PROTOCOLE SANITAIRE

Rappel des gestes barrières :



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- 

Se laver très régulièrement les mains
- 

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- 

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- 

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades


Vous avez des questions sur le coronavirus ?


 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

*L'Auberge
De Nicey*

24 Rue Carnot 10100 ROMILLY SUR SEINE
03.25.24.10.07 – contact@denicey.com
SIRET 3480371930001 – V 2020 05 11


Lavage des mains

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité








 Santé publique
France

COVID-19


ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?


 **30**
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.

-  Frottez-vous les mains, paume contre paume
-  Lavez le dos des mains
-  Lavez entre les doigts
-  Frottez le dessus des doigts
-  Lavez les pouces
-  Lavez aussi le bout des doigts et les ongles
-  Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.

 GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
(INFORMATION IN FRENCH)

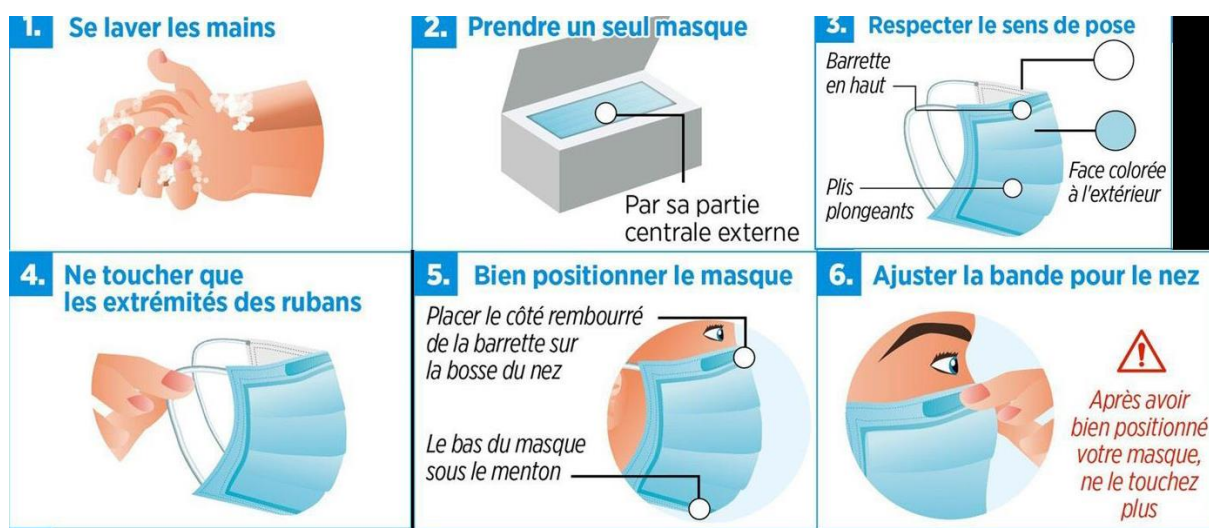
 **0 800 130 000**
(toll-free)

W-0311-001-0203 - 27 mars 2020

*L'Auberge
De Nicey*

24 Rue Carnot 10100 ROMILLY SUR SEINE
03.25.24.10.07 – contact@denicey.com
SIRET 3480371930001 – V 2020 05 11

Mise en place d'un masque :



Le référend COVID 19 de L'Auberge de Nicey est Laurence FERY en sa qualité de manager. Les actions ci-dessous ont été définies par elle via les recommandations des Logis et de l'AMITR.

Mes engagements :

- continuer à former mes employés aux procédures pour maîtriser le risque COVID-19 dans le temps et aussi faire un point quotidien avec l'équipe sur l'évolution de la situation afin de s'assurer de la compréhension des consignes et de l'ajustement de celles-ci si besoin,
- Contrôler la bonne application des mesures définies par l'ensemble des employés, des fournisseurs et des clients et d'apporter des mesures correctrices,
- Afficher les consignes et mesures barrières aux endroits les plus appropriés de l'établissement,
- Me tenir informer de l'évolution des recommandations par les autorités sanitaires dans la crise du COVID-19
- Fournir les moyens nécessaires pour s'assurer de la maîtrise du COVID-19 par la présence d'équipements disponibles, d'organiser le personnel et mettre en les procédures, consignes et système de gestion des stocks en place.,

Une session de formation à ces nouveaux gestes et à notre protocole a été effectuées pour nos deux femmes de chambre : Nevenka KOSTIC et Teuta KRASNIQI.

Ce document sera modifié en fonction des évolutions.

L'Auberge
De Nicey

24 Rue Carnot 10100 ROMILLY SUR SEINE
03.25.24.10.07 – contact@denicey.com
SIRET 3480371930001 – V 2020 05 11

NOTRE PROTOCOLE POUR LE CLIENT

- Pour vous :
 - Prise de température à votre arrivée afin d'assurer aux autres clients, à mon personnel et moi-même que nous pouvons travailler en toute tranquillité et vous assurer une sérénité sanitaire
 - Désinfection des mains à votre arrivée
 - Gel hydroalcoolique à disposition à tous les étages proche de l'ascenseur
- Dans votre chambre :
 - Un kit vaisselle désinfecté par un lavage dans notre machine à 70° et filmé
 - Désinfection des clés et des télécommandes – Votre clé et votre télécommande seront mises dans un sac après leur désinfection. Nous vous remettons ce sac à votre arrivée.
- Le ménage dans votre chambre :
 - La femme de chambre interviendra 1h après votre départ, la chambre étant aérée par vos soins.
 - Elle fera son ménage habituellement en prenant soin de mettre sur chaque point de contact un désinfectant garantissant votre sécurité sanitaire.
 - Une fois le ménage effectué aucune personne ne rentrera dans votre chambre à part vous.
- Votre départ :
 - Le règlement aura peut être été effectué via la réservation en ligne, sinon vous pourrez régler par carte en VAD
 - La facture pourra vous être envoyée par mail afin d'éviter tous contacts.

Nous sommes conscients que tout ceci est contraignants mais transparence de votre part et de notre part seront le fruit d'une sécurité sanitaire en toute convivialité pour vous accueillir encore longtemps.

Nous vous rappelons que vous pouvez annuler le jour même sans frais.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à me demander le plan de nettoyage établi pour les femmes de chambre.

*L'Auberge
De Nicey*

24 Rue Carnot 10100 ROMILLY SUR SEINE
03.25.24.10.07 – contact@denicey.com
SIRET 3480371930001 – V 2020 05 11

NOTRE PROTOCOLE POUR NOS EMPLOYES

- A l'arrivée, une prise de température du personnel sur place chaque jour à l'arrivée et consigné dans un cahier de suivi avec signature des parties et une désinfection des mains.
- Changement de vêtements :
 - o Un espace dédié pour les 2 personnes travaillant sera séparé de 2 mètres. Elles pourront se changer pour mettre une tenue complète de travail, chaussures comprises. Sur leur tenue, elles revêtiront pour la journée de travail :
 - Une blouse jetable à usage unique,
 - Une charlotte jetable à usage unique,
 - Un masque jetable à usage unique,
 - Une paire de gants.
 - o Pour le changement de tenue professionnelle en tenue de ville, il y aura un sac poubelle où les tenues jetables seront jetées.
 - o Une douche est mise à disposition du personnel pour celles souhaitant prendre une douche avant de se rhabiller en tenue de ville.
- Nettoyage de la chambre (e nettoyage de votre chambre se faisait déjà avec un ordre de fonctionnement, nous avons juste ajouter une désinfection via un virucide pour que votre chambre soit désinfectée) :
 - o Intervention dans la chambre une heure après votre sortie dans une chambre aérée.
 - o Une seule personne, interviendra dans votre chambre.
 - o Application du principe de marche en avant afin d'éviter tous les allers-retours sur des zones déjà nettoyées et la perte de temps occasionnée.
 - o A chaque entrée et sortie d'une chambre, une désinfection des mains sera effectuée.
 - o Le matériel pour le nettoyage des chambres est attribué à chaque chambre et ensuite pour les éponges désinfectées à l'eau de javel et les lavettes nettoyées en machine à 70° :
 - Eponge
 - Lavettes pour le nettoyage
 - Lavettes pour le sol
 - o Mise en place du protocole de nettoyage :
 - Evacuation des déchets, prise en charge de la vaisselle sale par la cuisine
 - Application des produits de nettoyage et désinfection dans la salle de bains et les toilettes
 - Nettoyer vitres et dépoussiérer le mobilier
 - Désinfection des zones contact
 - Faire le lit
 - Nettoyer salle de bains, désinfection des zones contact, déposer linge propre et laver sol
 - Nettoyer toilettes, désinfection des zones contact et laver sol.
 - Passer aspirateur et fermer la fenêtre
 - Ce protocole est répété tous les jours

*L'Auberge
De Nicey*

TOILETTES	PRODUIT	ACTION PREALABLE	TEMPS DE PAUSE	ACTION FINALE
Intérieure cuvette	GEL WC AVEC JAVEL	Appliquer produit	10 à 15mn	Brosser puis tirer la chasse
Extérieur cuvette	PRODUIT NETTOYANT ET DESINFECTANT	Appliquer le produit avec une éponge pour nettoyer chasse d'eau et extérieurs du WC Puis nettoyage de l'abattant et bords cuvette		Essuyer avec une lavette sèche dans le même ordre. Appliquer sur les points de contacts un fongicide virucide et laisser sécher.
Sols	Préparation d'une solution désinfectante Utilisation d'un balai avec une microfibre			Séchage à l'air libre

SALLE DE BAINS	PRODUIT	ACTION PREALABLE	TEMPS DE PAUSE	ACTION FINALE
Vider poubelles dans un sac poubelle et le ficeler				Remettre sac poubelle propre
Surfaces	Produit nettoyant et désinfectant	Vaporiser l'éponge d'un produit nettoyant et désinfectant sur une éponge	10 min	Eliminer les salissures et rincer. Passer une lingette pour sécher les surfaces. Appliquer sur les points de contacts un fongicide virucide et laisser sécher.
Sols	Préparation d'une solution désinfectante Utilisation d'un balai avec une microfibre			Séchage à l'air libre

*L'Auberge
De Nicey*

24 Rue Carnot 10100 ROMILLY SUR SEINE
03.25.24.10.07 – contact@denicey.com
SIRET 3480371930001 – V 2020 05 11

MOBILIER – SURFACES	PRODUIT	ACTION PREALABLE	TEMPS DE PAUSE	ACTION FINALE
Surfaces – Placards -	Produit nettoyant, désinfectant et virucide	Pulvériser le produit sur la chiffonnette Et frotter les surfaces à nettoyer		Ressuyer les surfaces avec une nouvelle chiffonnette
Vitres – Miroirs	Produit nettoyant désinfectant	Pulvériser le produit sur la chiffonnette Et frotter les surfaces à nettoyer		Ressuyer les surfaces avec une nouvelle chiffonnette
Points de contacts	Produit nettoyant désinfectant	Pulvériser le produit sur la chiffonnette Et frotter les surfaces à nettoyer		Ressuyer les surfaces avec une nouvelle chiffonnette
Sols chambre	Aspirateur			Vider et nettoyer en fin de service

LIT	AERATION DE LA CHAMBRE			
En cas de recouche	1H	Le lit sera retapé et les draps changés tous les 2 jours		
En cas de départ	1H	Enlevé et mis dans un sac		

*L'Auberge
De Nicey*

24 Rue Carnot 10100 ROMILLY SUR SEINE
03.25.24.10.07 – contact@denicey.com
SIRET 3480371930001 – V 2020 05 11

Entretien des parties communes :

- Aspirateur dans les parties communes aux étages et désinfection des points de contacts
- Aspirateur et nettoyage avec désinfectant de la partie accueil, 2 fois par jour.
- Ascenseur : l'ascenseur est nettoyé 2 fois par jour et les points de contacts également. Nous vous demanderons de vous désinfecter les mains via le gel avant d'entrer dans l'ascenseur et à la sortie de celui-ci.
- La vitre au rez de chaussée est nettoyée 3 fois par jour et la tablette est nettoyée à chaque passage.

*L'Auberge
De Nicey*

24 Rue Carnot 10100 ROMILLY SUR SEINE
03.25.24.10.07 – contact@denicey.com
SIRET 3480371930001 – V 2020 05 11

CAS D'UNE PERSONNE AFFECTE COVID-19

CAS D'UN SALARIE AFFECTE PAR LE COVID-19 :

Assurer la mise en place et le respect des protocoles de gestion

- **Si le salarié vous appelle avant de venir sur le lieu de travail :**
 - Lui demander de ne pas venir sur son lieu de travail
 - Lui recommander d'éviter tout contact avec son entourage, et porter un masque
 - Lui demander d'appeler le médecin traitant. La téléconsultation est à privilégier.
 - Seules les personnes présentant des difficultés respiratoires sont invitées à appeler le Samu (15)
 - Contacter l'ARS (Agence Régionale de Santé) de votre région
 - Lui demander de vous adresser un arrêt de travail prescrit par un médecin

- **Si le salarié est sur le lieu de travail :**
 - Lui demander de quitter l'établissement
 - Lui recommander d'éviter tout contact avec son entourage, et porter un masque
 - Lui demander d'appeler son médecin traitant. La téléconsultation est à privilégier.
 - Seules les personnes présentant des difficultés respiratoires sont invitées à appeler le Samu (15)
 - Faire procéder à un nettoyage spécifique des zones dans lesquelles toute personne infectée ou suspectée de l'être a pu évoluer
 - Evaluer le risque de contamination au sein de l'établissement durant les 2 semaines précédentes et informer les possibles personnes concernées
 - Contacter l'ARS (Agence Régionale de Santé) de votre région
 - Lui demander de vous adresser un arrêt de travail prescrit par un médecin

CAS D'UN CLIENT AFFECTE PAR LE COVID-19 :

Si vous avez connaissance d'un cas de Covid-19 chez un client qui a séjourné dans votre établissement ou qui s'y trouve encore, vous ou vos employés doivent :

- Contacter immédiatement l'ARS (Agence Régionale de Santé) de votre région
- Vérifier que la personne peut rentrer chez elle ou être prise en charge par les autorités sanitaires
- Lui demander de quitter l'établissement

*L'Auberge
De Nicey*

24 Rue Carnot 10100 ROMILLY SUR SEINE
03.25.24.10.07 – contact@denicey.com
SIRET 3480371930001 – V 2020 05 11

Avant que le client infecté par le Covid-19 quitte l'hôtel, vous devez :

- Inviter le client infecté par le Covid-19 à rester dans sa chambre
- Limiter les contacts avec ce client et maintenir une distance minimale d'1 mètre
- Ne pas entrer dans sa chambre

Après le départ du client infecté par le Covid-19, vous devez :

- Ne pas entrer dans la chambre utilisée pendant 72h minimum
- Dans la mesure du possible, condamner les zones utilisées par la personne malade pendant au moins 72h
- Effectuer un nettoyage et une désinfection approfondis de la chambre et des espaces fréquentés ;
- Renforcer le nettoyage des bouches de VMC et grilles de climatisation

*L'Auberge
De Nicey*

24 Rue Carnot 10100 ROMILLY SUR SEINE
03.25.24.10.07 – contact@denicey.com
SIRET 3480371930001 – V 2020 05 11